



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 25
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 26



M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs : M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

Commune de Cervières : m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA - M. Philippe MICHELON - Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI - M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY - Mme Léa ROUX ;

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX - M. Philippe STOCKLI - M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK - M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE - Mme Brigitte BOREL .

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBÉRATION N° 2009-077 DU 6 AOUT 2009

REÇU LE

19 AOUT 2009

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

Rapporteur : M. G. POUCHOT-ROUGE-BLANC

OBJET : **ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**
Opération Grand Site
Navette Haute Clarée saison estivale 2009 / Convention - Conseil Général des Hautes Alpes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant mise en œuvre de l'Opération Grand Site dans la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite,

Vu l'opération conduite par le Conseil Général des Hautes-Alpes en collaboration avec la Communauté de Communes du Briançonnais de manière à limiter la circulation des véhicules dans la Vallée de la Clarée par la mise en œuvre de navettes touristiques,

Considérant que cette opération menée depuis 2003, retenue comme une action structurante s'inscrivant dans les objectifs de l'Opération Grand Site, améliore qualitativement l'accueil tout en permettant de conserver durablement le caractère attractif et touristique de la Vallée de la Clarée en limitant la pollution sonore, atmosphérique et visuelle,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 16 juillet 2009, sous réserve des conditions établies par la convention 2009 à intervenir entre le Conseil Général des Hautes-Alpes et la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

- Décide de participer au financement de l'opération « Navettes touristiques en Clarée » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général des Hautes-Alpes.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-jointe qui précise les conditions de mise en œuvre et de financement du dispositif pour l'année 2009.
- Dit que le montant de la participation de la Communauté de Communes du Briançonnais, compte tenu du caractère aléatoire des recettes attendues, s'établira à hauteur de 32 000,00 € maximum pour la saison estivale 2009.
- Précise que la dépense est inscrite au budget primitif du budget général 2009.

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



18 AOUT 2009

Date dépôt S.P. :

Date affichage : 19 AOUT 2009